



Le français KeeexX assigne C2PA, Adobe, OpenAI et Truepic pour contrefaçon de brevet

Marseille, Paris, le 23 septembre 2025 - [KeeexX](#), société française pionnière d'un procédé universel d'authentification des contenus, confirme avoir porté une action en contrefaçon¹ de son brevet européen contre plusieurs entités internationales devant la Juridiction Unifiée du Brevet (JUB) le 17 juin 2025.

En réponse à différents articles diffusés et aux nombreuses demandes d'information reçues, KeeexX confirme avoir assigné C2PA, Adobe, OpenAI, Truepic et Joint Development Foundation Projects devant la Juridiction Unifiée du Brevet (JUB) pour contrefaçon **de son brevet européen**, notamment pour avoir rendu open source, à l'échelle mondiale, le procédé protégé.

« Cette assignation représente une étape nécessaire pour protéger nos innovations, les intérêts de nos clients et partenaires, ainsi que les intérêts stratégiques et économiques de la France et de l'Europe » déclare **Laurent Henocque, Président fondateur de KeeexX**.

A l'heure où des milliards de contenus sont générés chaque année grâce à l'intelligence artificielle, l'authentification et la transparence des contenus s'avère être la meilleure option pour lutter contre la désinformation et la fraude documentaire. Fondée en 2014, KeeexX a anticipé ces enjeux en déposant plusieurs brevets internationaux, en Europe et aux États-Unis, pour protéger son procédé propriétaire.

A ce jour, la fraude documentaire représenterait une perte estimée à 65 milliards d'euros à l'échelle nationale. Par ailleurs, le marché de la donnée à l'échelle mondiale, dépasse les 100 milliards de dollars à lui seul.

Dans ce contexte, les métadonnées sécurisées inventées par KeeexX consistent à embarquer des preuves d'intégrité et de provenance dans chaque fichier, posant ainsi les bases d'un monde numérique plus responsable et plus durable. Cette technologie est appelée à révolutionner le monde numérique pour rendre l'information vérifiable, contribuer à une IA responsable et permettre aux auteurs de mieux protéger leurs droits.

« Lutter contre la désinformation et la fraude documentaire repose sur un principe simple : permettre à toute personne ou automate de vérifier l'authenticité et la provenance d'un fichier numérique avant de l'exploiter. Les métadonnées sécurisées sont une solution simple, frugale, scalable sans limite, universelle et indépendante d'une infrastructure. Elles peuvent changer radicalement notre perception de l'information numérique. » précise **Manuel Henocque, Directeur Général de KeeexX**.

Keeex n'exclut pas d'assigner en justice d'autres entités qui viendraient à contrefaire ses droits de propriété intellectuelle et annonce qu'elle ne fera aucun commentaire sur l'affaire en cours, les décisions et ordonnances de la JUB étant publiquement accessibles².

1 https://www.unifiedpatentcourt.org/en/registry/cases/case-details?case_number=28303&year=2025

2 https://www.unifiedpatentcourt.org/en/decisions-and-orders?division_1=223&proceedings_lang=34

A propos de Keeex

Fondée en 2014 à Marseille, Keeex édite une suite logicielle complète permettant de certifier, tracer et rendre vérifiables tous les fichiers et processus métiers grâce à un procédé universel unique au monde. La société est née de la valorisation de deux brevets dont Laurent Henocque, Président-Fondateur de Keeex et diplômé de Polytechnique, en est l'inventeur. La société propose la première technologie universelle de métadonnées sécurisées pour protéger et labelliser les contenus numériques de manière simple et durable. La suite Keeex est aujourd'hui utilisée dans 62 pays et a déjà permis d'authentifier plus de 65 millions de fichiers d'entreprises de tous secteurs.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://keex.me/>